

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 276

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 SEPTDECIES

Rédiger ainsi l'alinéa 27 :

« 3° L'article L. 733-13 est complété par un alinéa ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rectifiant une erreur de référence en vue de l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.